

CONSTITUTION « VETERUM SAPIENTIA »

(22 février 1962)

« La sagesse des Anciens, recueillie dans la littérature des Grecs et des Romains, ainsi que les illustres enseignements des peuples de l'Antiquité, peuvent être considérés comme une aurore annonciatrice de la vérité évangélique que le Fils de Dieu, arbitre et maître de la grâce et de la doctrine, lumière et guide de l'humanité, est venu apporter sur la terre. (...) C'est pourquoi la sainte Eglise a toujours eu une grande vénération pour ces monuments de sagesse, et particulièrement pour les langues grecque et latine, qui sont comme un manteau d'or de sa propre sagesse. Elle a aussi admis l'usage d'autres langues vénérables qui se sont épanouies en Orient et dont l'apport a été grand pour le progrès du genre humain et de la civilisation ; utilisées soit dans la liturgie, soit dans les versions de la Sainte Ecriture, elles sont toujours en vigueur dans certaines régions, comme l'expression d'un antique usage qui n'a pas cessé de rester vivant.

Au milieu de cette variété de langues, il y en a une qui surpasse les autres, celle qui, née dans le Latium, est devenue ensuite un admirable instrument pour la diffusion du christianisme en Occident. Ce n'est pas sans une disposition de la providence divine que cette langue, qui pendant de nombreux siècles avait réuni une vaste fédération de peuples sous l'autorité de l'Empire romain, est devenue la langue propre du Siècle apostolique, et que, transmise à la postérité, elle a constitué un étroit lien d'unité entre les peuples chrétiens d'Europe.

Le latin en effet, de sa nature même, convient parfaitement pour promouvoir dans tous les peuples toutes les formes de culture. En effet, il ne suscite pas de jalousies, il est impartial envers toutes les nations, il n'est le privilège d'aucune, il est accepté par toutes tel un ami. De plus, il ne faut pas oublier que le latin est empreint d'une noblesse caractéristique ; il a un style concis, varié, harmonieux, plein de majesté et de dignité qui incite d'une façon inimitable à la précision et à la gravité.

C'est pour ces raisons que le Siècle apostolique a toujours veillé jalousement à maintenir le latin, et qu'il a toujours estimé que ce splendide vêtement de la doctrine céleste et des saintes lois était digne d'être utilisé dans l'exercice de son magistère, et devait également être utilisé par ses ministres.

(...) En effet, l'Eglise qui groupe en son sein toutes les nations, qui est destinée à vivre jusqu'à la consommation des siècles... a besoin de par sa nature même d'une langue universelle, définitivement fixée, qui ne soit pas une langue vulgaire.

Puisqu'il est nécessaire que toute Eglise s'unisse à l'Eglise romaine, et puisque les Souverains Pontifes ont un pouvoir vraiment épiscopal, ordinaire et immédiat sur toutes et chacune des Eglises, sur tous et chacun des pasteurs et fidèles de quelque rite, nationalité ou langue qu'ils soient, il semble éminemment convenable qu'il y ait un instrument de communication universel et uniforme, tout spécialement entre le Saint-Siège et les Eglises de rite latin. C'est pourquoi tant les Pontifes romains, s'ils veulent transmettre un enseignement aux peuples catholiques (...) utilisent toujours le latin, que d'innombrables nations écoutent comme la voix de leur mère.

La langue de l'Eglise doit non seulement être universelle, mais immuable. Si en effet les vérités de l'Eglise catholique étaient confiées à certaines ou à plusieurs des langues modernes changeantes dont aucune ne fait davantage autorité que les autres, il résulterait certainement d'une telle variété que le sens de ces vérités ne serait ni suffisamment clair ni suffisamment précis pour tout le monde : et de plus, aucune langue ne pourrait servir de règle commune et stable pour juger du sens des autres. Par contre, le latin, à l'abri depuis longtemps de l'évolution que l'usage quotidien introduit généralement dans le sens des mots, doit être considéré comme fixe et immuable (...).

Enfin, l'Église catholique, parce que fondée par le Christ Seigneur, surpasse de loin en dignité toutes les sociétés humaines, et il est juste qu'elle utilise une langue non pas vulgaire, mais noble et majestueuse.

Par ailleurs, le latin, qu'on peut à bon droit qualifier de langue catholique parce que consacrée par l'usage ininterrompu qu'en a fait la chaire apostolique, mère et éducatrice de toutes les Églises, doit être considéré comme un trésor (...) d'un prix inestimable, et comme une porte qui permet à tous d'accéder directement aux vérités chrétiennes transmises depuis les temps anciens et aux documents de l'enseignement de l'Église ; il est enfin un lien précieux qui relie excellemment l'Église d'aujourd'hui avec celle d'hier et avec celle de demain.

Il n'est personne qui puisse mettre en doute l'efficacité spéciale du latin ou de la culture humaniste pour le développement et la formation des tendres intelligences des adolescents. En effet, le latin cultive, mûrit, perfectionne les principales facultés intellectuelles et morales ; il aiguise l'intelligence et le jugement ; il rend l'esprit de l'enfant plus à même de bien comprendre toutes choses et de les estimer à leur juste valeur ; il apprend enfin à penser ou à s'exprimer avec méthode.

Si l'on pèse bien tous ces mérites, on comprendra facilement pourquoi les Pontifes romains, si souvent et abondamment, ont non seulement exalté l'importance et l'excellence du latin, mais en ont prescrit l'étude et l'usage aux ministres sacrés de l'un et l'autre clergé et ont dénoncé clairement les dangers qui découleraient de son abandon.

Ces motifs très graves Nous incitent, Nous aussi, tout comme Nos prédécesseurs et des synodes provinciaux, à vouloir fermement Nous efforcer de promouvoir toujours davantage l'étude et l'usage de cette langue, rendue à sa dignité. De nos jours l'usage du latin est l'objet de controverses en de nombreux endroits, et en conséquence beaucoup demandent quelle est la pensée du Siège apostolique sur ce point ; c'est pourquoi Nous avons décidé de prendre des mesures opportunes (...) pour que l'usage ancien et ininterrompu de la langue latine soit maintenu pleinement, et rétabli là où il est presque tombé en désuétude. (...) Beaucoup, malheureusement, sont démesurément captivés par l'extraordinaire progrès des sciences et veulent rejeter ou réduire l'étude du latin et d'autres de ce genre (...) C'est précisément la pression de cette nécessité qui Nous fait penser qu'il faut suivre une voie inverse. Lorsque l'esprit se pénètre plus intensément de ces choses qui conviennent hautement à la nature humaine et à sa dignité, il n'en doit que davantage acquérir ce qui fait sa culture et son ornement, pour que les pauvres mortels ne deviennent pas semblables aux machines qu'ils fabriquent : froids, durs et sans amour. (...)

Après avoir bien examiné et pesé toutes ces choses, dans la sûre conscience de Notre charge et de Notre autorité, Nous décidons et ordonnons ce qui suit :

§1. Les évêques et les supérieurs généraux des ordres religieux veilleront (...) avec une paternelle sollicitude à ce qu'aucun de leurs subordonnés, par goût de la nouveauté, n'écrive contre l'usage de la langue latine, soit dans l'enseignement des sciences sacrées, soit dans la liturgie, ou bien, par préjugé, n'atténue la volonté du Siège apostolique sur ce point ou n'en altère le sens.

(...)

§5. (...) Outre qu'elle a été enrichie depuis longtemps de termes propres et bien définis permettant de défendre l'intégrité de la foi catholique, [la langue latine] est en effet aussi particulièrement propre à couper court au verbiage creux.

(...) Nous voulons et ordonnons, de par Notre autorité apostolique, que tout ce que Nous avons établi, décrété et ordonné dans cette Constitution reste définitivement ferme et arrêté, nonobstant toutes choses contraires, même dignes de mention particulière. (...) »